



Paris, le 12 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien à la filière vitivinicole : plus loin, plus fort !

Pour répondre à la grave crise que traverse la filière vitivinicole française, les ministres de l'Agriculture, de l'Economie ainsi que le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Comptes publics, ont annoncé le 11 mai, un premier volet d'aides afin de venir au soutien de nos entreprises et exploitations.

L'État a annoncé le principe d'une distillation de crise sur la base d'une enveloppe de 140 millions d'euros, dont 80 millions d'euros provenant du plan annuel national d'aide de l'Organisation Commune du Marché (OCM) vin. La filière vitivinicole regrette que l'Etat puise dans le budget OCM, ce qui viendra impacter la capacité de relance du secteur.

Par ailleurs, les ministres ont annoncé une exonération de charges sociales pouvant aller jusqu'à 100% pour les entreprises les plus impactées et pour une enveloppe de 100 millions d'euros.

Bien que positive, cette première étape demeure bien en-deçà du constat dressé par la Commission européenne elle-même. C'est pourquoi ce prologue doit se poursuivre rapidement par un plan de relance ambitieux qui doit porter sur les points suivants :

- Des mesures de relance des marchés, qui passent par un assouplissement des règles relatives aux programmes nationaux d'aide à l'investissement et à la promotion vers les pays tiers ;
- Des mesures de gestion des disponibilités, notamment un volume de distillation de crise redimensionné à la hauteur des besoins (3 millions d'hectolitres/260 millions d'euros), la maîtrise de la production et l'aide au stockage privé
- Le report des sommes non consommées au 15 octobre 2020 sur les programmes nationaux d'aides, sur les enveloppes nationales des exercices 2020-21 à 2022-23 ;
- Pour une filière qui est une victime collatérale de la fermeture du CHR, les exonérations de charges doivent être simples et accessibles à tous en fonction des pertes ;

- Enfin, la résolution du contentieux UE-US sur l'aéronautique et, dans l'intervalle, des mesures de protection des exportateurs de vin touchés par ce conflit. Sur ce point, il appartient à l'État français d'assumer ses responsabilités du fait des aides qu'il a accordées par le passé au secteur aéronautique.

L'Etat français doit entendre l'inquiétude de la filière vitivinicole française qui, chaque jour passant, ne cesse de grandir face à des réponses qui, bien qu'encourageantes, sont loin d'être suffisantes !

Nous sommes plus que jamais mobilisés pour coconstruire avec les pouvoirs publics la relance d'un secteur qui, ne l'oublions pas, est un pilier de l'économie nationale.

Contacts presse :

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

Coop de France – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 01 44 17 58 83

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN / 01.42.65.86.16 / 07.86.22.90.67 FNSEA : Marion FOURNIER / 07 60 29 56 17

UMVIN : Nathalie COSTA / 06 37 32 90 12

CNIV : Jérôme AGOSTINI / 01 53 29 92 80